



**SYNDICAT MIXTE
ENVIRONNEMENT
SUD LOZERE**

EDITO

Bientôt six mois que le Syndicat Mixte Environnement SUD LOZERE existe. Sans vouloir dresser un premier bilan, ce qui serait présomptueux, il apparaît au gré des jours et semaines, des enseignements qui nous permettent **de conforter notre action, d'infléchir notre stratégie, et de parfaire nos échanges** avec nos instances et nos partenaires.

CONFORTER NOTRE ACTION

Notre volonté demeure que, dans les meilleurs délais, la qualité du service dû soit homogène sur l'ensemble du territoire mais la tâche se révèle ardue tant les divers chantiers sont multiples. Le nombre et la diversité ne sont pas des obstacles insurmontables, seule notre capacité financière nous contraindra à planifier la réalisation des projets d'ici la fin du mandat, voire au-delà. Notre souhait est de réaliser nos objectifs sans impacter le taux de la TEOM.

INFLÉCHIR NOTRE STRATÉGIE

Il est illusoire de vouloir agir dans tous les domaines et dans toutes les communes en même temps. Ainsi, un calendrier sera dressé pour chaque chantier et pour chaque commune. Il nous permettra de rendre compte en toute transparence, année après année. Enfin, nos intentions restent inchangées pour aider financièrement les communes à s'équiper et à mettre leurs installations aux normes, mais il leur faudra aussi contribuer financièrement. C'est la base de notre partenariat.

PARFAIRE NOS ÉCHANGES AVEC :

- **Nos instances**, que ce soit le Conseil Syndical ou le Bureau Syndical. Nos échanges avec les membres du Bureau s'en trouvent facilités par une composition restreinte entraînant un dialogue de proximité qui permet de répondre aux question-

nements et/ou d'approfondir une problématique. La tenue des trois derniers Conseils Syndicaux permet d'être optimiste quant au fonctionnement de cette instance. En premier lieu, car nous avons largement, à chaque réunion, atteint le quorum (nombre de participants nécessaires pour un vote). Ensuite, car j'ai entendu une parole libre avec des interventions nombreuses et pertinentes. Je souhaite que ce climat constructif se maintienne dans les débats à venir.

- **Nos partenaires**, principalement les 36 communes de notre territoire avec qui nous devons échanger, dès que nécessaire, pour répondre à leurs besoins et leurs expliquer les évolutions réglementaires. Notre intention est de répondre, ensemble, aux besoins de leurs administrés en favorisant, par exemple, l'implantation expérimentale au premier semestre de composteurs partagés, seule réponse satisfaisante pour permettre aux habitants vivant en milieu « urbain » de traiter au mieux leurs déchets organiques.

Bien sûr, nous ne pouvons pas omettre de mentionner notre partenaire de longue date, le SDEE avec qui nous entretenons, depuis de nombreuses années, des liens privilégiés qui nous permettent d'avoir des échanges francs et constructifs pour améliorer le service actuel mais aussi pour nous projeter ensemble vers les évolutions du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets.

Au terme de ces 6 mois, le bilan est positif sur bien des points, mais il convient que nous restions attentifs et à l'écoute pour poursuivre et réaliser l'objectif commun.

Le Président
Daniel GIOVANNACCI

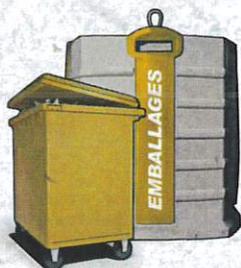
2023, EN QUELQUES CHIFFRES

PRODUCTION DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR)



La tendance à la baisse se confirme en 2023 puisque sur l'ensemble du territoire, le volume des OMR collecté s'élève à 2 915,19 tonnes soit 156 tonnes de moins qu'en 2022.

EMBALLAGES COLLECTÉS



Avec **103,3 tonnes** d'emballages collectés en 2023, sur le seul territoire du SICTOM, la collecte faite par le syndicat progresse de **3,90 %**. Sur l'ensemble du territoire quand on associe les apports faits dans les colonnes et en collecte, les emballages progressent de **9,30 %** : **330,22 T** en 2023 contre **302,07 T** en 2022.

PAPIER COLLECTÉ



Baisse des tonnages de papier : **179,79 T** en 2023 (contre **189,64 T** en 2022)

VERRE COLLECTÉ



Progression des tonnages de verre : **730 T** en 2023 (contre **724 T** en 2022)

DÉCHÈTERIES



Au total sur les 6 déchèteries, il a été procédé à l'enlèvement de **575 bennes** représentant un tonnage de **2 348,27 T** soit une moyenne de **4,08 T par benne**. Là se trouve une marge de progression importante tant en nombre de bennes qu'en tonnage moyen.

Pour les produits dangereux, **34,82 T de produits dangereux** (peintures, solvants acides, phytosanitaires, huiles de friture et de vidange...) ont été collectés en 2023 ;

Pour les DEEE (gros électroménagers hors froid et froid, écrans, petits appareils), la collecte 2023 s'élève à **183,15 T**.

LES TRAVAUX EN COURS

Des projets importants d'équipements avaient été projetés dès 2018. Le temps de bien calibrer nos besoins, de travailler sur des esquisses, de faire réaliser les plans, de rechercher les meilleurs plans de financement... les années ont passé, et c'est tant mieux, car un avant-projet de l'époque n'aurait que partiellement répondu à nos besoins actuels.

Ce début d'année 2024 a vu 3 chantiers émergés sur les terrains qui constituent le pôle administratif et de collecte de Saint Julien du Gourg :

- 1 La création d'un hangar nous permettant de mettre à l'abri l'ensemble du matériel roulant localisé sur le siège.
- 2 La finalisation d'une aire de broyage, compatible avec les besoins du territoire, est un investissement indispensable pour répondre à l'évolution des comportements des habitants.

Plus tard, l'aire de broyage sera complétée par un parcours pédagogique. Celui-ci combiné avec la visite de la déchèterie et du quai de transfert des Ordures Ménagères permettront de donner aux scolaires, une vision large et réaliste des déchets et de leurs différents traitements.

- 3 La création de 2 bureaux, livrables fin mai/début juin, rendus indispensables pour le bon fonctionnement du pôle prévention après le recrutement de l'animateur environnement.

NOS FINANCES

L'ANNÉE 2023

Chaque année, les mois de mars et d'avril sont consacrés aux finances des communes, des communautés de communes et du Syndicat.

En effet, ils sont chargés de délivrer les arrêtés des comptes de l'année précédente, lesquels doivent être cohérents à la fois avec les registres du Trésor Public (compte administratif) et avec les états financiers de la collectivité (compte de gestion).

Pour le SM ESL, l'arrêté des comptes 2023 présentait la particularité de ne concerner qu'une partie du nouveau territoire : l'ancien SICTOM des BHT. L'autre partie du territoire relevant du budget annexe des OM de la communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère. Les résultats de ces deux arrêtés étant, au final, mis à disposition du SM ESL pour l'établissement de son budget 2024.

Les résultats consolidés de 2023 sont conformes à nos attentes, l'agrégé de l'excédent de fonctionnement s'élevant à 650 643,58 € et celui d'investissement à 822 281,05 €.

HARMONISATION DE LA TEOM



L'extension du périmètre d'intervention du Syndicat a posé une véritable problématique concernant la disparité du montant de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) entre :

Les communes présentes sur le territoire du SICTOM des BHT où un taux de 11,90 % a été appliqué en 2023.

De son côté, La CC CML avait déterminé, pour la même année, une TEOM de 12,80 % sur le ressort de la Communauté de communes hors Pont de Montvert - Sud Mont Lozère.

Le Syndicat a mené une étude sur l'intérêt de conserver une sectorisation du taux ou de l'harmoniser sur l'ensemble de son nouveau territoire. Cette étude a permis de mettre en évidence l'intérêt d'harmoniser la TEOM sur 11,90 % pour la population.

En effet, maintenir une disparité de taux entre les communautés de communes, même si cela n'aurait duré qu'une ou deux années, aurait eu pour conséquence d'augmenter la participation du Pont de Montvert Sud Mont Lozère à service équivalent, et de créer une incompréhension auprès des autres habitants de la CC CML, qui restent en phase de mise à niveau du service par rapport au territoire de l'ancien SICTOM BHT.

Il est important de souligner que le taux de 11,90 % a un impact financier significatif sur le Syndicat, puisque c'est plus de 59 000 € de taxes qui sont restitués, dès 2024, aux habitants de la CC CML.

Nous avons donc jugé opportun de mettre en œuvre cette harmonisation du taux, dès le 1er jour de l'intégration du nouveau territoire. Par ailleurs, nous mettons tout en œuvre pour améliorer la qualité des services rendus afin que tous les habitants du territoire bénéficient, au plus vite, d'un niveau de service qui soit, lui aussi, équivalent sur l'ensemble du territoire.



EN CE DÉBUT D'ANNÉE 2024

Le 9 avril dernier, le Conseil Syndical a doté le Syndicat de son budget primitif.

1 La Section Fonctionnement s'équilibre à 3 008 788,20 € tant en Recettes qu'en Dépenses.

Les 2/3 des recettes proviennent de la TEOM soit 2 088 757,47 €. Le reste émane du résultat reporté, des opérations d'ordres liés aux investissements et des dotations.

Les 2 principaux postes de dépenses étant :

- Les charges à caractère général (soit 1 376 766,26 €) principalement impactées par les différents transports du SDEE (transfert des OM et emballages de Florac vers Mende, transfert des bennes des déchèteries vers le Rédoundel, et enfin, l'acheminement du contenu des colonnes emballages, papiers et verres vers les prestataires chargés de les recycler).
- Les charges de personnel et frais assimilés (1 283 902,90 €) permettant de payer les salaires et charges des personnels permanents mais aussi les personnels recrutés pour compenser des absences ou des renforts estivaux.

2 La Section Investissement bénéficie des recettes du report du résultat excédentaire de 2023, soit 822 281,05 € et d'un virement de la section fonctionnement (232 620,13 €). Le solde étant constitué des subventions octroyées par l'Etat, la Région, le Département et l'Europe via le PETR ainsi que d'une contribution du SDEE (100 000 €) pour la mise aux normes des PAV, cela représente un montant total de 1 473 144,73 €.

Les dépenses d'investissement sont réparties sur pas moins de 20 opérations distinctes. Ceci est révélateur de notre ambition d'améliorer le service dans de nombreux domaines.

Nous ne citerons ici que les principales :

- Construction Garages et Locaux techniques (343 806,72 €) ;
- Acquisitions véhicules et engins (220 000 €) : renouvellement d'une partie de la flotte des camions OM et de véhicules de service ;
- Points de collecte : programme de normalisation des conteneurs OM (144 000 € soit 4 000 € par commune) et mise aux normes des PAV (100 000 €) ;
- Les déchèteries : 45 000 € pour St Privat de Vallongue, 19 152 € pour Sainte Croix Vallée Française et une enveloppe de 10 000 € pour chacune des 4 autres déchèteries ;
- Espace recyclerie et réemploi à Sainte Croix Vallée Française (80 000 €) ;
- Plan Local de Prévention des Déchets pour les Ménages et Assimilés 2020 - 2025 (40 000 €) ;
- Acquisition de bacs OM et emballages (35 696 €).

Dès le lendemain du vote du Conseil Syndical, des opérations ont été initiées : Acquisition des bacs OM et emballages, mises aux normes des points de collecte et PAV, recherche de véhicules d'occasion. Certaines autres étaient déjà engagées en 2023 comme la construction de Garages et locaux techniques ou l'aménagement de deux bureaux.

Le Syndicat veille à la bonne maîtrise des ressources qui lui sont confiées. C'est cette vigilance qui, associée à une gestion rigoureuse et transparente, permet de conduire des projets d'investissements et d'amélioration continue du service au bénéfice du territoire et de ses habitants.

NOUVELLE COLLECTE EMBALLAGES EN CONTENEURS

Afin d'améliorer la qualité de notre service de proximité, le Syndicat met en place de nouvelles tournées de collecte des emballages sur le territoire de la CCCML. Jusqu'à présent, à l'exception du Pont de Montvert Sud Mont Lozère, qui était auparavant desservi par le SICTOM BHT, aucune collecte en porte-à-porte des emballages n'était organisée dans cette zone. Avant la fin du 1er semestre 2024,

70 conteneurs emballages seront implantés sur les communes de : Barre des Cévennes, Gabriac, Le Pompidou, Moissac Vallée Française, Sainte Croix Vallée Française, Saint Etienne Vallée Française et Saint Martin de Lansuscle. A partir de l'automne, 60 conteneurs supplémentaires seront installés sur les communes de la Vallée Longue.

Cette mesure vise à simplifier le geste de tri et à réduire la quantité de déchets ménagers non triés, contribuant ainsi à atteindre les objectifs réglementaires du Syndicat tout en préservant l'environnement et en optimisant les coûts du service public.

Pour informer les usagers de cette nouveauté, des visites à domicile seront organisées par les agents



du Pôle Prévention et Valorisation des déchets du Syndicat. Ces échanges en porte-à-porte permettront de sensibiliser les habitants et de répondre à leurs éventuelles interrogations.

ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS À LA GESTION DES DÉCHETS



Avec l'obligation de tri à la source des biodéchets qui s'est généralisée au 1er janvier 2024, le Syndicat a décidé de poursuivre son programme de soutien aux professionnels du territoire confrontés à la gestion des déchets alimentaires.

Le Pôle Prévention et Valorisation des déchets se mobilise pour accompagner ces acteurs, qu'ils soient du secteur associatif, public ou privé, dans la mise en place de solutions efficaces de tri et

de valorisation au sein de leur établissement. Notre objectif est de faciliter le respect de leurs obligations réglementaires tout en contribuant à la préservation de notre environnement.

Nous proposons un accompagnement qui comprend un soutien technique, ainsi qu'une assistance dans le choix et l'acquisition d'équipements adaptés. Par exemple, nous facilitons l'installation de composteurs, assurant ainsi le bon fonctionnement des aires de compostage.

Si vous êtes intéressé par cette démarche et souhaitez bénéficier de notre soutien, nous vous invitons à remplir un questionnaire préliminaire adapté à la typologie de votre établissement. Vous pouvez le trouver en scannant les QR codes suivants ou en consultant la rubrique « actualités » de notre site internet :

Campings
Villages vacances
Gîtes



Restaurants
Chambres d'hôtes
Hôtels



Établissements scolaires



Établissements de santé



Nous sommes à votre disposition pour répondre à toutes vos questions et vous accompagner dans cette démarche de transition vers une gestion responsable et durable des biodéchets.



CALENDRIERS

PROCHAINES INSTANCES

Mardi 18 juin 2024 à 17 h 00 - Conseil Syndical
Mardi 10 septembre 2024 - Bureau Syndical
Mardi 8 octobre 2024 - Conseil Syndical
Mardi 5 novembre 2024 - Bureau Syndical
Mardi 10 décembre 2024 - Conseil Syndical

LAVAGE DES CONTENEURS OM

Le Syndicat a réceptionné le vendredi 10 mai le camion de lavage des bacs. Ce sont 30 jours ouvrés qui seront planifiés pour la campagne de lavage et de désinfection des bacs OM et emballage du Syndicat qui se déroulera du 13 mai au 20 juin 2024. Il est prévu de couvrir tout le territoire selon le planning suivant :

Secteur	Période	Jours de lavage prévus
Gorges Causses Cévennes	Du 13 au 31 mai	13
Mas Mejean - Pont de Montvert	Du 13 au 31 mai	1
Vialas - Saint Maurice de Ventalon	Du 13 au 31 mai	1
Vallée Française	Du 3 au 7 juin	5
Vallée Longue	Du 10 au 20 juin	9

Syndicat mixte Environnement SUD LOZÈRE

Saint-Julien du Gourg - 48400 FLORAC

Tél. : 04 66 65 67 51 - www.environnementsudlozere.fr